



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 3568

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la fermeture d'une classe dans l'école maternelle du centre de la commune de Lecelles (59). Ce mauvais coup porté à un établissement scolaire où la qualité de l'enseignement n'est plus à démontrer a provoqué la mobilisation des parents qui ont décidé d'occuper l'école. Tous les acteurs d'un enseignement de qualité dans cette école rurale sont d'autant plus choqués que cette décision injuste et injustifiée est tombée après les déclarations sur la réouverture de 800 classes, notamment en milieu rural. Cette fermeture est basée sur une froide logique arithmétique, sans qu'il ne soit tenu aucunement compte des spécificités et du contexte local. M. le ministre de l'éducation nationale l'a rappelé : « Ce qui compte avant tout, c'est l'intérêt des enfants. » Dans le cas présent, avec une mesure qui va entraîner des classes de 38 élèves, où est l'intérêt des enfants ? Que fait-on de la qualité de l'enseignement ? En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation et permettre la réouverture rapide de la classe.

Texte de la réponse

La fermeture d'une classe est toujours à déplorer et les diminutions de moyens par le précédent gouvernement ont entraîné de graves reculs à cet égard. L'école primaire du centre de Lecelles accueille actuellement 195 élèves répartis en deux classes maternelles et cinq classes élémentaires. La mesure de fermeture de classe maternelle arrêtée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, au terme des consultations réglementaires, respecte les priorités et les normes d'effectifs arrêtées pour le département. Cependant, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord a décidé d'attribuer, durant l'année scolaire 1997-1998, un poste de soutien à cette école. La souplesse de fonctionnement de la mission confiée à cet enseignant devrait permettre de renforcer qualitativement l'action éducative. Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 1998-1999, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord ne manquera pas de réexaminer la situation de l'école élémentaire du centre de Lecelles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3568

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3147

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 311